

## CONDITIONS GENERALES D'ACHAT

---

L'accusé de réception de la présente commande devra nous être renvoyé par retour de courrier : passé un délai de trois jours, sans réponse de votre part, la commande sera considérée comme acceptée dans sa totalité.

Toute livraison devra être accompagnée d'un bordereau de livraison en deux exemplaires comportant le nom lisible et la signature de la personne habilitée à réceptionner la marchandise. Ce bordereau de livraison sera remis aux destinataires et comportera le numéro de notre commande et le détail exact de la marchandise livrée.

Les factures seront envoyées en deux (2) exemplaires au lieu indiqué en tête de la présente commande Service Comptabilité Fournisseurs. Elles porteront le numéro de la présente commande, le lieu de livraison. L'omission de ces renseignements peut apporter du retard dans le respect des délais de règlement.

L'acceptation des marchandises ne sera faite qu'après réception et vérification du destinataire, quels que soient le mode de livraison et les conditions d'achat. Elle pourra intervenir même après paiement.

Toutes les conditions générales de vente de nos fournisseurs figurant sur les lettres, accusé de réception, devis, factures, bordereau, etc. ne sauraient être reconnues par nous sans notre consentement écrit.

Toute clause de réserve de propriété par nos fournisseurs dans leurs documents (conditions générales de vente, bons de livraison, factures, etc.) sera réputée refusée par nous, non «écrite et nous sera inopposable.

Toutes modifications éventuelles à nos conditions générales d'achat ne sauraient être valables que si elles faisaient l'objet d'un accord écrit de notre part.

Les factures devront faire ressortir le montant de la T.V.A.

Si la livraison n'est pas faite à la date, ou suivant la cadence prévue, si la marchandise est défectueuse ou encore non conforme à nos spécifications, nous aurons la faculté de résilier la commande en partie ou en totalité.

Sauf disposition contraire stipulée dans le bon de commande, le paiement s'effectue par billet à ordre établi par nos soins, accepté et domicilié, à 60 jours le 10 date de facture, échéance reportée le 10 du mois suivant, pour toutes factures réceptionnées après le 10 du mois suivant la livraison.

Sauf conventions contraires, expressément acceptées par écrit, aucune demande de caution de garantie ne sera acceptée.

En cas de contestation, le Tribunal de Grande Instance de Nancy est seul compétent.